

# Ville d'Allauch

## Inscription à l'école maternelle et élémentaire

Le formulaire de renseignement pour la pré-inscription à l'école maternelle et élémentaire est destiné aux enfants :

- > scolarisés pour la première fois
- > scolarisés dans une école maternelle allaudienne passant au CP
- > provenant d'une autre école

Vous devez impérativement vous rendre au Service Éducation avec les pièces suivantes (originaux et photocopies), afin de compléter et valider l'inscription :

- > Livret de famille complet
- > Dernière quittance EDF
- > Dernière taxe d'habitation
- > Pour les nouveaux arrivants : contrat de location ou acte de propriété
- > Une enveloppe 23x16 et timbrée (2 timbres)
- > Nom et numéro du contrat d'assurance responsabilité civile
- > Pour les couples divorcés : copie du jugement de divorce relatif à la garde de l'enfant
- > Si hébergement : Notification de la CAF (original et photocopie) et certificat d'hébergement



Attention ! Tous formulaires incomplets seront refusés et tous faux renseignements fournis seront passibles de poursuite.

## Périodes des campagnes d'inscriptions :

MATERNELLES : Du 13 Janvier 2020 au 14 février 2020

ELEMENTAIRES : Du 09 mars 2020 au 10 avril 2020

- > Les enfants nés en 2017 : pour l'entrée en Petite Section
- > Les enfants de Grande Section : pour l'entrée au Cours Préparatoire
- > Les nouveaux arrivants sur la Commune

Les nouveaux arrivants pourront demander une inscription en cours d'année en se rapprochant du service Éducation.

## CONTACT




## SERVICES MUNICIPAUX

### Service Éducation

Espace Josette Dor  
14, rue des Moulins

13190 Allauch

 04.86.67.46.25

 [VOIR LA FICHE](#)

## MAIRIE D'ALLAUCH

1 Place Pierre Bellot  
13190 Allauch

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lun - Ven :  
8h30 > 12h - 14h > 18h

Sam :  
8h30 > 12h